

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX



EXTRAIT
du
Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an DEUX MILLE VINGT ET UN et le lundi 08 novembre à 18h30, le CONSEIL MUNICIPAL de la ville de DAX, convoqué le 02 novembre 2021, s'est réuni en séance publique dans la salle du conseil, sous la présidence de M. Julien DUBOIS, Maire.

Nombre de membres afférents au conseil municipal	35	Date de la convocation : 02 novembre 2021
Nombre de présents	29	
Nombre de pouvoirs	6	Date de l'affichage : 10 novembre 2021
Suffrages exprimés	35	

ETAIENT PRESENTS :

Mme Martine DEDIEU, M. Grégory RENDE, Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE, M. Pascal DAGES, M. Amine BENALIA BROUCH, Mme Marylène HENAULT, M. Guillaume LAUSSU, Mme Martine ERIDIA, M. Alexis ARRAS, Mme Martine LABARCHEDE, M. Julien RELAUX, Mme Florence PEYSALLE, M. Vincent MORA, Mme Gisèle CAMIADE, M. Olivier COUSIN, M. Jean-Paul DUBOURDIEU, M. Michel GUILLEMIN, Mme Audrey LALOTTE, M. Benoît LAMIABLE, Mme Carine BROUSTAUT, Mme Marylène DESTANDAU, M. Patrice BOUCAU, Mme Fanny MESPLET, Mme Axelle VERDIERE BARGAOUI, M. Yves LOUME, Mme Isabelle RABAU-FAVEREAU, Mme Viviane LOUME-SEIXO, M. Bruno JANOT.

ABSENTS ET EXCUSES :

Mme Marie-Constance LOUBERE BERTHELON, Mme Aline DUZERT, Mme Sandra LARTIGAU, M. Guillaume SEGUIER, M. Pierre STETIN, Mme Géraldine MADOUNARI.

POUVOIRS :

Mme Marie-Constance LOUBERE BERTHELON a donné pouvoir à M. Vincent MORA,
Mme Aline DUZERT a donné pouvoir à Mme Martine LABARCHEDE,
Mme Sandra LARTIGAU a donné pouvoir à Mme Marylène HENAULT,
M. Guillaume SEGUIER a donné pouvoir à M. Guillaume LAUSSU,
M. Pierre STETIN a donné pouvoir à M. Yves LOUMÉ,
Mme Géraldine MADOUNARI a donné pouvoir à Mme Axelle VERDIERE BARGAOUI.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Fanny MESPLET.

OBJET : PROJET URBAIN POUR DAX 2035

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,
VU la décision n°2020-262 attribuant le marché pour l'étude urbaine DAX 2035 à l'entreprise D'UNE VILLE A L'AUTRE sis à Toulouse (31300),
VU l'avis favorable de la COMMISSION URBANISME, TRAVAUX, HABITAT DU 28 OCTOBRE 2021.

CONSIDERANT que la ville de Dax a décidé d'élaborer un projet urbain Dax 2035,

CONSIDERANT que l'élaboration du projet urbain Dax 2035 a reposé sur un dispositif participatif et co-élaboratif,

CONSIDERANT que l'étude urbaine met en évidence les principaux axes du projet.

SUR PROPOSITION DE M. DUBOIS Julien, Maire, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL PAR 35 VOIX POUR,

APPROUVE le projet urbain Dax 2035 et ses dix objectifs :

- UNE ÉCONOMIE MODERNISÉE, ÉLARGIE ET DIVERSIFIÉE :

Objectif 1 : Fédérer les acteurs autour d'une économie du soin modernisée et élargie

Objectif 2 : Définir les axes de diversification économique

- UN PÔLE D'ENSEIGNEMENT DE RÉFÉRENCE

Objectif 3 : Booster le pôle universitaire

- UN ÉQUIPEMENT D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE QUI RAYONNE

Objectif 4 : Programmer une salle de spectacle

- UN TERRITOIRE QUI SE RÉCONCILIE AUTOUR DE SON FLEUVE ET DE SES AFFLUENTS

Objectif 5 : Créer et mettre en valeur le parc de l'Adour

Objectif 6 : Accompagner la métamorphose du Sablar vers un quartier moderne, dynamique et résilient

- UN CENTRE-VILLE QUI REDEVIENT UN LIEU ATTRACTIF, EMBLÈME DE L'AGGLOMÉRATION

Objectif 7 : Transformer l'expérience du centre-ville

Objectif 8 : Produire un habitat adapté, intelligent, modulable et attractif

- DES QUARTIERS VIVANTS ET BIEN RELIÉS

Objectif 9 : Construire un programme d'actions de valorisation des centralités de quartier

Objectif 10 : Développer un réseau cyclable majeur et rééquilibrer le partage de l'espace public

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

**Délibéré en séance,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
pour copie conforme,**

A blue ink signature of Julien Dubois, written over a circular official stamp of the Municipality of Dax.

Julien DUBOIS
Maire de Dax
Président du Grand Dax

« La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos - 50, cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>). »